PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix
-:-:-:-:-:-:-

DECRET N° 83/1164 du 23/12/1983
portant nomination de Monsieur BISSILA Martin en qualité de Directeur de la Planification, chargé de la Formation.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution ;

Vu le Décret n°82/217 du 5 Mars 1982 portant attributions et réorganisation du Ministère de l'Information et des Postes et Télécommunications ;

Vu le Décret n°79/154 du 4/4/79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n°80/644 susvisé ;

Vu le Décret n°83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur BISSILA Martin, Inspecteur Principal des P.T.T. de 4° échelon, est nommé Directeur de la Planification chargé de la Formation au Ministère de l'Information et des Postes et Télécommunications.

Article 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

.../...

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 23 Décembre 1983

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.

Le Ministre des Finances,

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.

Le Ministre de l'Information,
et des Postes et Télécommunications,

Daniel A B I B I.